

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Protecteur

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 1 / 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Lithofin KF Protecteur

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Mélange, Imprégnation, solution l'eau

**1.3 Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

**Revendeur :**

Eurosil B.V.B.A.  
Rue : Heirbaan 50  
Code postal/Lieu : B-2640 Mortsels  
Téléphone : +32 3 36639-09  
Telefax : +32 3 36639-11  
Contact : Département de génie  
E-mail: info@eurosil.be

Numéro d'appel d'urgence:  
+32 (0)3 36639-09  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

**Fournisseur :**

Lithofin AG  
Rue : Heinrich-Otto-Str. 36  
Code postal/Lieu : 73240 Wendlingen  
Téléphone : +49 (0)7024 9403-0  
Telefax : +49 (0)7024 9403-40  
Contact : Département de génie  
E-mail: info@lithofin.de

Numéro d'appel d'urgence:  
+49 (0)7024 9403-0  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

voir paragraphe 1.3

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune

**Indications diverses**

La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Remarque**

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers**

Aucune

**2.4 Indications diverses**

**Nom commercial du produit :** **Lithofin KF Protecteur**

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 2 / 9

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456816-28-xxxx ; N°CE : 203-473-3; N°CAS : 107-21-1

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H302

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

##### Indications diverses

Tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon le règlement REACH.

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Détergent, acide Détergent, alcalin Solvants/Dilutions

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Protéger l'oeil non blessé. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

##### En cas d'ingestion

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir.

##### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Eau mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Fluorure d'hydrogène Polymères fluorés

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Protecteur

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 3 / 9

### 5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Liant universel

#### Autres informations

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Mesures de protection

inutilisable après congélation. Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas: Inflammable Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Classe de feu : -

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

Température de stockage recommandée 5 - 25 °C

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger contre : Gel

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Nom commercial du produit :** **Lithofin KF Protecteur**

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 4 / 9

**Valeurs limites au poste de travail**

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )  
:  
Valeur seuil : 10 ppm / 26 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Remarque : H,Y  
Version : 04.11.2017

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )  
:  
Valeur seuil : 40 ppm / 104 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )  
:  
Valeur seuil : 20 ppm / 52 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )  
:  
Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : Y  
Version : 04.11.2017

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )  
:  
Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 50 mg/l  
Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )  
:  
Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 50 mg/l  
Version : 31.03.2004

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Protection individuelle**

**Protection yeux/visage**

En principe, pas besoin d'une protection yeux/visage personnelle. Protection yeux/visage est nécessaire lors de: éclaboussures, contact avec les yeux, procédé de pulvérisation.

**Protection oculaire appropriée**

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

**Caractéristiques exigées**

DIN EN 166

**Protection de la peau**

En principe, pas besoin d'une protection de la peau personnelle. Protection de la peau est nécessaire lors de: éclaboussures, contact avec la peau, procédé de pulvérisation.

**Protection des mains**

**Modèle de gants adapté** : Gants à crispin

**Matériau approprié** : NBR (Caoutchouc nitrile), 0,4mm, >8h; Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

**Modèles de gants recommandés** : Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

**Mesures de protection supplémentaires pour les mains** : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

**Remarque** : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection corporelle**

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Protecteur

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 5 / 9

Vêtement de protection.

**Protection du corps appropriée :** Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

**Caractéristiques exigées :** résistant aux acides. résistant au lessivage.

**Modèles de vêtements de protection recommandés :** DIN EN ISO 20345 DIN EN 13034 DIN EN 14605 DIN EN 14404

**Remarque :** Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

#### Remarque

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** liquide

**Couleur :** jaune clair

**Odeur :** unspécific

#### Données de sécurité

Point de congélation :	( 1013 hPa )	env.	-10 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	88 °C	
Température de décomposition :	( 1013 hPa )		non déterminé	
Point éclair :		env.	36 °C	closed cup
Température d'ignition :			non déterminé	
Combustion entretenue			Non	UN Test L2:Sustained combustibility test
Limite inférieure d'explosivité :			non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé	
Pression de la vapeur :	( 50 °C )	<	3000 hPa	
Densité :	( 20 °C )	env.	1 g/cm <sup>3</sup>	Pycnomètre
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	<	3 %	
Solubilité dans l'eau	( 20 °C )		miscible	
pH :		env.	5	
log P O/W :			non déterminé	
Temps d'écoulement :	( 23 °C )	env.	13 s	ISO gobelet 4 mm
Seuil olfactif :			non déterminé	
Vitesse d'évaporation :			non déterminé	
VOC-FR			A+	

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

**Nom commercial du produit :** **Lithofin KF Protecteur**

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 6 / 9

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Effets aigus**

**Toxicité orale aiguë**

Paramètre : DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 5840 mg/kg  
Méthode : OCDE 401

**Toxicité dermique aiguë**

Paramètre : DL50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Souris  
Dose efficace : > 3500 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 13900 mg/kg  
Méthode : OCDE 402

**Toxicité inhalatrice aiguë**

Paramètre : CL50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2,5 mg/l  
Temps d'exposition : 6 h  
Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 25 mg/l  
Temps d'exposition : 6 h  
Méthode : OCDE 403

**Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Effet irritant et caustique**

**Estimation/classification**

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité**

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Mutagénité in-vivo**

**Autres informations**

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vivo disponible.

**Données toxicologiques humaines**

**Autres informations**

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Protecteur

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 7 / 9

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique**

**Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

Paramètre : CL50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )  
Espèce : Poisson  
Dose efficace : 72860 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Poisson  
Dose efficace : 9640 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

**Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons**

Paramètre : NOEC ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )  
Espèce : Poisson  
Dose efficace : 15380 mg/l  
Temps d'exposition : 7 d

**Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia**

Paramètre : EC50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )  
Espèce : Daphnie  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnie  
Dose efficace : 9714 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h

**Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia**

Paramètre : NOEC ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )  
Espèce : Daphnie  
Dose efficace : 8590 mg/l  
Temps d'exposition : 7 d

**Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**

Paramètre : IC50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )  
Espèce : Algues  
Dose efficace : 6500 - 13000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : IC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Algues  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

**Toxicité des sédiments**

**Toxicité sur les organismes du sol**

**Toxicité aiguë pour le ver de terre**

**Toxicité chronique du ver de terre (reproduction)**

**Toxicité à long terme pour les organismes vivants dans le sédiment**

**Effets dans les stations d'épuration**

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Protecteur

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 8 / 9

**Décomposition abiotique**

Décomposition abiotique dans Eau  
Hydrolyse

**Biodégradation**

Aucune donnée disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

**Informations complémentaires**

Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**Élimination du produit/de l'emballage**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

Code de déchets (91/689/CEE) : 07 01 99

**Solutions pour traitement des déchets**

29/35 - Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

**13.2 Informations complémentaires**

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de**



**Nom commercial du produit :** **Lithofin KF Protecteur**

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 9 / 9

**sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (clp)

Directive 2008/98/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets (2000/532/UE)

EN 2:1992 (DIN EN 2:2005-01)

**Autres réglementations (UE)**

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. (Observer la directive 2000/39/CE, Observer la directive 2006/15/CE, Observer la directive 2009/161/CE)

**Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées! TRGS 510

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**VOCV-Directive (CH)**

Teneur en COV maximale (Suisse) : 9,5 Pds % selon VOCV

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**15.3 Informations complémentaires**

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

03. Composants dangereux

**16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.